

Aides aux petites infrastructures littorales d'accès à la mer

Mise à jour : Il y a 10 ans

Nature et objectif de l'aide

Aides aux travaux d'aménagements sécuritaires d'accès à la mer destinés à un usage public :

- escaliers,
- descentes à la mer,
- estacades,
- rambardes,
- échelles.

Bénéficiaires

Communes et groupements de communes littorales.

Critères utilisés dans le cadre de l'examen de la demande (qualitatifs et quantitatifs)

- type d'aménagement proposé;
- degré de prise en compte de l'accès à la mer pour les personnes handicapées.

Taux d'intervention Cumul Modalités d'attribution et de versement

Taux de base : 50% du montant HT

Critères de modulation du taux :

- Application de l'IDCR de la commune ou de l'EPCI.
- Réfaction de -5% quand non respect des termes de la loi SRU relatifs à l'obligation de logement social.

Plafond de dépense subventionnable : 76300€

Pièces à fournir au dépôt du dossier

- délibération du Conseil municipal ou du syndicat de communes décidant des travaux ou de l'acquisition, sollicitant la subvention et prévoyant l'inscription de la dépense correspondante au budget communal,
- note explicative,
- devis.

Direction de référence

Direction de l'Environnement

Aides aux petites infrastructures littorales d'accès à la mer

Mise à jour : Il y a 10 ans

Date limite de dépôt de la demande

Néant